



REGLEMENT INTERIEUR

Ludothèque « La Vache Carrée »

I – FONCTIONNEMENT

- La ludothèque est une activité de l'**Association la Vache Carrée**, une association d'éducation populaire et de jeunesse.
- Elle est régie par la loi 1901.
- La ludothèque est un lieu d'accueil, d'échange et de rencontre autour du jeu. L'équipe de la ludothèque accorde une grande importance au jeu libre favorisant l'autonomie des enfants.
- L'équipe est présente pour que le temps passé à la ludothèque soit agréable et pour répondre au mieux aux attentes et aux demandes du public.
- Les adhérents peuvent venir jouer sur place et/ou emprunter des jeux aux horaires d'ouverture suivants : mardi de 16h à 18h15, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 9h30 à 12h (accueil Petite Enfance 0-4 ans) et de 16h à 18h15 hors vacances scolaires et du mardi au vendredi de 14h à 18h pendant les vacances scolaires.

II – MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir le dossier d'adhésion, joindre un justificatif de domicile pour les Riomois.
- S'acquitter de l'adhésion à la Vache Carrée (les tarifs sont affichés à la ludothèque).
- L'adhésion est valable un an et renouvelable à sa date anniversaire.
- L'adhésion donne droit à l'accès au jeu sur place et au prêt de jeu.

III – JEU SUR PLACE

- **La ludothèque est un espace collectif ouvert à tous.** Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. La participation de chacun au rangement est indispensable.
- **Des espaces de jeu sont aménagés et renouvelés avec soin pour que chaque joueur trouve ce qui répond à ses besoins.** Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés, veillez à ce que les jeux/jouets ne soient pas déplacés d'un espace à l'autre.
- Les jeux sur place installés par l'équipe ne peuvent être empruntés.
- Pour des raisons d'hygiène et pour bien jouer, adultes et enfants sont invités à **retirer leurs chaussures.**
- **Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.** Au-delà de 10 ans, les enfants peuvent venir librement à condition qu'ils soient suffisamment autonomes de leurs allées et venues mais restent sous la responsabilité du ou des parents. **La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde.**
- **Pour des raisons de sécurité, la capacité maximale d'accueil est limitée à 19 personnes.** Dans le cas où ce seuil serait atteint, l'équipe de la ludothèque sera dans l'obligation d'organiser un roulement.
- Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé à manger et boire à la ludothèque. Pour ceux qui souhaitent prendre un goûter, nous vous invitons à vous rendre au Café-jeux prévu à cet effet.

IV – PRÊT DE JEU

- Joindre un **chèque de caution** (à l'ordre la Vache Carrée) non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux/jouets, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser cette caution.
- Les adhérents peuvent louer des jeux/jouets pour une durée de **2 semaines** (les tarifs de location sont affichés à la ludothèque).
- Tout emprunteur est responsable des jeux empruntés.
- **Un inventaire précis est fait par l'emprunteur au départ du jeu**, il vérifie l'état, le contenu et le contenant des jeux/jouets. Il s'engage à signaler tout problème à l'équipe de la ludothèque. Si l'adhérent part et emprunte le jeu/jouet sans rien signaler, il assume la responsabilité au retour.
- **Le jeu doit être rendu complet et en bon état avec sa notice d'utilisation ou sa règle de jeu.** En cas de casse de jeux/jouets ou de pièces manquantes, il sera demandé :
- Dans le cas où une **pièce maîtresse** est perdue, cassée ou si le jeu n'est plus utilisable :
 - La totalité de la valeur pour un jeu de moins de 1 an,
 - 50 % du prix du jeu à titre de dédommagement pour les jeux de plus de 1 an,
 - Les pièces faisant l'objet d'une **commande** seront facturées à prix coûtant,
 - Une **compensation financière** proportionnelle à la valeur de la pièce égarée pour celles ne pouvant pas être commandées.
- Les adhérents sont responsables de l'usage des jeux/jouets hors de l'enceinte de la ludothèque.
- Au retour, les jeux/jouets sont vérifiés par l'équipe de la ludothèque,
- Pour des raisons de sécurité (NF/NE), aucune réparation ne devra être effectuée par les adhérents.
- Les piles ainsi que les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.
- **Retard de restitution :**
 - L'adhérent s'engage à rendre le ou les jeux empruntés dans le délai fixé, tout retard sera sanctionné par une amende. Le non-retour des jeux en temps voulu sera pénalisé de 1 Euro par jeu et par semaine de retard.

V – ANIMATIONS

- Des animations peuvent être proposées sur devis et selon la demande.
- La ludothèque peut accueillir et animer des **anniversaires** le samedi de 14h30 à 17h30.
La demande doit être effectuée au minimum 2 semaines à l'avance.
L'adhérent organisateur doit être présent durant l'animation.
Le tarif est global et prévoit un groupe maximum de 12 enfants, effectif qui sera adapté en fonction de l'âge des enfants.

**Toute personne entrant dans la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement.
L'équipe de la ludothèque est chargée de son application.**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque « La Vache Carrée » et m'engage à le respecter.